

COMMUNE DE MANONCOURT-EN-WOËVRE
Compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2015



Tous les conseillers présents sauf Clément VUILLAUME excusé (procuration à Cédric Vosgien)

Désignation des délégués :

- SIS de la Côte en Haye :

Titulaires : Chantal PIERSON et Damien BOUVIER - Suppléants : Clément VUILLAUME et Marie-Joëlle LAMY
Conseil d'école : Damien BOUVIER

- SIVU La clé des Champs (crèche de Manonville)

Titulaires : Sonia THEVENIAUT et Cédric VOSGIEN - Suppléants : Marie-Joëlle LAMY et Éric SPINDLER

- Correspondant défense : Françoise GILBERT

Commissions municipales (*le maire est de droit dans chaque commission*)

Accessibilité : Clément VUILLAUME et Sonia THEVENIAUT

Travaux : PATRICK HIPPERT, Clément VUILLAUME

Bois : Clément VUILLAUME, Cédric VOSGIEN, Éric SPINDLER

Château d'eau, éclairage public : Patrick HIPPERT, Cédric VOSGIEN

Fleurissement, salle des fêtes : Geneviève TRAPPE

Fêtes et cérémonies : Geneviève TRAPPE, Sonia THEVENIAUT

Défense incendie : Cédric VOSGIEN, Françoise GILBERT, Patrick HIPPERT

Cimetière : Marie-Joëlle LAMY, Françoise GILBERT

Numérotation : Clément VUILLAUME, Damien BOUVIER

AD'AP (agenda d'accessibilité programmée)

Il s'agit de rendre accessible à tous, les bâtiments communaux et ce dans un délai de 3 ans, c'est-à-dire pour le 26 septembre 2018 (en conformité avec la loi sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public). La mairie est accessible, il reste la salle communale et l'église. Pour la salle communale, un délégué de la DDT va venir faire le point de ce qu'il reste à faire rapidement. Pour l'église, le conseil municipal étudiera en même temps l'aménagement du cimetière.

J'aime ma commune

Le 19 septembre, l'Association des Maires de France organise des manifestations et pétitions contre la baisse des dotations de l'état (voir message au verso) Possibilité de signer la pétition en ligne : www.amf.asso.fr et www.jaimemacommune.com

Gestion du personnel

Mise en place d'un règlement intérieur avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Fête patronale

Elle aura lieu le dimanche 1^{er} novembre 2015 (pour avoir la présence des forains).

Recensement 2016

Il aura lieu du 21 janvier au 19 février 2016. Il verra la mise en place de l'informatique.

La secrétaire de mairie en est le coordinateur. Une personne va être embauchée pour faire le porte à porte.

INFOS DIVERSES :

Arrêté préfectoral limitant provisoirement certains usages de l'eau dans le département est reconduit jusqu'au 30 septembre 2015. (détails affichés en mairie)

Voie Verte : (chemin de promenade sur le tracé de l'ancienne voie ferrée du Thiaucourt reliant les boucles de la Moselle).

La portion de chemin de Toul vers Villey-St-Etienne (en passant par Francheville, Avrainville) sera inaugurée prochainement.

SIS de la Côte en Haye : suite au départ de Jaillon et à la fermeture d'une classe par l'Inspection Académique, il reste 7 classes sur 2 sites : Domèvre avec 4 classes primaires (105 élèves) et Tremblecourt avec 3 classes maternelles (65 élèves)

Circulation routière : il y a toujours des **excès de vitesse** aux entrées et sorties du village! Notamment dans le chemin des Pâquis.

BOIS : le lieu-dit « dépotoir » est un terrain communal mis à disposition des habitants pour stocker leur bois issu des affouages. Les propriétaires des tas de bois ont une clé de l'endroit (actuellement 4 familles) Ils sont solidairement responsables de la bonne tenue des lieux ; toute nouvelle famille souhaitant stocker du bois à cet endroit se fera connaître en mairie.

Liste électorale : pour les élections de décembre prochain (régionales), l'inscription sur la liste électorale est possible jusqu'au 30 septembre 2015.

Document joint : information de la CCT sur les tarifs 2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



extraits du message de l'association des maires de meurthe et moselle à propos

de la journée de mobilisation nationale décidée par l'AMF le 19 septembre

« Il est important que les maires et leurs équipes municipales puissent exprimer leur inquiétude face à la baisse brutale des dotations de l'État. S'il est parfaitement normal de participer à l'effort national, cette diminution des dotations se fait sur une période trop courte et les communes et leurs groupements qui représentent 75% de l'investissement public doivent réduire leurs investissements, ce qui met en difficulté entreprises et artisans et pénalise l'emploi.

L'hétérogénéité des collectivités (rurales, urbaines, forestières, minières, de montagne, du littoral, touristiques, thermales,...) fait que les capacités financières sont différentes mais certaines craignent, malgré les économies déjà réalisées, de ne plus pouvoir payer leurs charges !

Il est impératif de réformer la dotation globale de fonctionnement (DGF), devenue au fil des profondes modifications subies, complètement obsolète et injuste.

Toutes les communes jouent un rôle essentiel à tous les stades de la vie des administrés (crèches, écoles, équipements sportifs et culturels, sécurité, protection de l'environnement, action sociale....) et leur procurent des services publics indispensables (cantines, eau, assainissement, déchets, transports en commun...). C'est pourquoi l'association des maires de Meurthe-et-Moselle a rédigé un petit dépliant didactique pour que vive la commune, coeur actif de la démocratie de proximité.

Les maires et quelque 550 000 conseillers municipaux qui animent la vie locale, de façon quasiment bénévole, désirent que l'on reconnaisse et respecte leurs efforts pour continuer à gérer efficacement leurs collectivités, malgré des transferts de charges sans compensation, des réglementations en changement perpétuel ou des contraintes financières de plus en plus fortes. Ils méritent que l'État leur fasse confiance et les considère comme de véritables partenaires pour traverser la crise actuelle. »

